



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS**  
**HOSPITALIERS DE NANTERRE**

**N° Spécial**

**04 Juin 2019**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre  
du 04 Juin 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Décisions</b>	<b>Date</b>	<b>CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS DE NANTERRE</b>	<b>Page</b>
N° 553	01.05.2019	Décision directoriale - délégation de signature aux administrateurs d'astreinte	3
ANNEXE		Fac Simile des signatures des délégataires	5
N° 554 et N° 2019-18	02.05.2019	Décision EPSM Roger Prévot et CASH de Nanterre - délégation de signature relative à la direction des opérations, des achats et de la logistique	6
ANNEXE		Spécimens de signature	8



## DECISION DIRECTORIALE N°553

**Objet : délégation de signature aux administrateurs d'astreinte**

**La Directrice du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre,**

Vu la loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social et notamment son chapitre VII érigeant le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre en établissement public autonome ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, et D. 6143-3 à D.6143-35;

Vu le décret du 9 mai 1990 relatif à l'administration et au fonctionnement du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre ;

Vu le décret n° 2010-450 du 3 mai 2010 relatif au Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la Ministre des Solidarités et de la Santé et par le Ministre de l'Intérieur, nommant Madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre à compter du 1er janvier 2019 ;

### DECIDE

**ART 1.-** Délégation de signature pour prendre toutes mesures conservatoires immédiates au bon fonctionnement du Centre d'Accueil et de Soins hospitaliers de Nanterre, notamment quant à la sécurité des personnes et des biens dans le cadre des gardes administratives est donnée à :

- Mme Amandine PAPIN, directrice adjointe ;
- Mme Evelyne LECHEVALIER, directrice adjointe ;
- Mme Patricia COLONNELLO, directrice adjointe ;
- Mme Odile REYNIER, directrice adjointe ;
- Mme Nathalie ALBERT, directrice adjointe ;
- Mme Francine RAUCOURT, directrice des soins, coordinatrice générale des soins ;
- M. Vincent JIMENEZ, directeur adjointe ;
- Mme Isabelle PINEDA, attachée d'administration hospitalière ;

**ART. 2-** La nature des actes délégués aux administrateurs d'astreinte est définie comme suit :

- Exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement ;
- Mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- Admission, séjour et sortie des patients et notamment tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires dans l'établissement ;
- Sécurité des personnes et des biens ;
- Tout acte conservatoire nécessaire à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au fonctionnement des installations de l'établissement ;
- Déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise ;
- Gestion des personnels ;

ART. 3.- L'administrateur d'astreinte rendra compte de ses actes et décisions en les consignant dans un rapport d'astreinte.

ART. 4.- La présente décision annule et remplace les décisions précédentes et s'applique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

ART. 5.- La présente décision sera affichée sur un panneau dédié à cet effet et sera notifiée à Monsieur le Receveur général des Finances de Paris, comptable de l'établissement, ainsi qu'aux délégataires. La décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts de Seine (92).

Fait à Nanterre, le 1er mai 2019

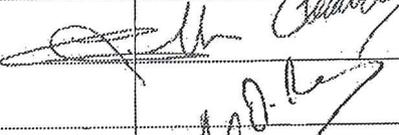
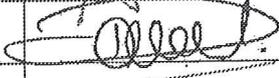
La Directrice

Luce LEGENDRE



FAC SIMILE DES SIGNATURES DES DELEGATAIRES

Mention « pour la directrice et par délégation »

Amandine PAPIN	Directrice adjointe	
Evelyne LECHEVALIER	Directrice adjointe	
Patricia COLONNELLO	Directrice adjointe	
Odile REYNIER	Directrice adjointe	
Nathalie ALBERT	Directrice adjointe	
Francine RAUCOURT	Directrice adjointe	
Vincent JIMENEZ	Directeur adjoint	
Isabelle PINEDA	Attachée d'administration	

DÉCISION N°2019-18 (EPSM Roger  
Prévot)  
DECISION n° 554 (CASH de Nanterre)  
relatives à la Direction opérations,  
des achats et de la logistique

**Objet** délégation de signature relative à la direction des opérations, des achats et de la logistique

La Directrice,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 ;

Vu la convention de direction commune en date du 20 décembre 2018 entre le centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et l'établissement public de santé Roger Prévot à Moisselles ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la Ministre des solidarités et de la santé, nommant Madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2019, signé par la directrice générale du Centre national de gestion, nommant Madame Luce LEGENDRE, directrice de l'établissement public Roger Prévot à Moisselles dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté du 27 février 2019, signé par la directrice générale du Centre national de gestion, nommant Monsieur Vincent JIMENEZ, directeur adjoint au Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et à l'établissement public de santé Roger Prévot à Moisselles dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'organigramme de la direction ;

Décide

**Article 1 :** Une délégation permanente est donnée à Monsieur Vincent JIMENEZ, directeur adjoint, en charge des opérations, des achats et de la logistique, à l'effet de signer, au nom de la directrice :

- Tous actes de gestion relevant de l'activité de sa direction,
- Tous bons de commandes dans le cadre des marchés publics signés,
- Toute attestation de service fait,

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent JIMENEZ, une délégation permanente est donnée à Madame Annick GANDAR SMANIO, directrice des travaux, maintenance, ingénierie et suivi du schéma directeur architectural, à l'effet de signer au nom de la directrice :

- Tous actes de gestion relevant de l'activité de sa direction,
- Tous bons de commandes dans le cadre des marchés publics signés,
- Toute attestation de service fait,

**Article 3 :** Pour l'établissement public de santé Roger Prévot, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent JIMENEZ et de Madame Annick GANDAR SMANIO, une délégation permanente est donnée à, Monsieur Vikhy AROUMOGAM, adjoint des cadres, faisant fonction à l'effet de signer au nom de la directrice :

- Tous actes de gestion relevant de l'activité de sa direction,
- Tous bons de commandes dans le cadre des marchés publics signés,
- Toute attestation de service fait,

Cet établissement est un site de la direction commune du CASH de Nanterre et de l'Établissement Public de Santé Mentale Roger Prévot.  
403 avenue de la République – 92000 Nanterre – [www.ch-nanterre.fr](http://www.ch-nanterre.fr) - @CASH\_HopitalMF - N° finess : 920110020  
52 rue de Paris – 95570 Moisselle – [www.eps-rogerprevot.fr](http://www.eps-rogerprevot.fr) - @epsrprevot – N° finess : 950110020

**Article 4 :** Pour le centre d'accueil et de soins hospitaliers (CASH) de Nanterre, en cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Vincent JIMENEZ** et de **Madame Annick GANDAR SMANIO**, une délégation permanente est donnée à **Monsieur Samir JAMLAOUI**, responsable des services économiques, à l'effet de signer au nom de la directrice :

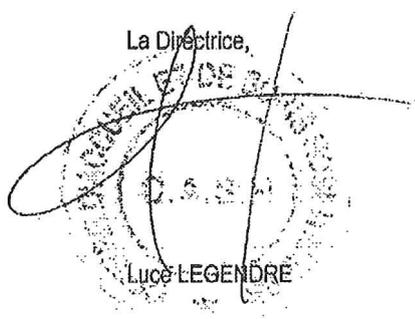
- Tous actes de gestion relevant de l'activité de sa direction,
- Tous bons de commandes dans le cadre des marchés publics signés,
- Toute attestation de service fait,

**Article 5 :** La présente décision sera affichée sur le panneau du secrétariat de direction, notifiée aux intéressé(e)s, communiquée au Conseil de surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val d'Oise et au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

**Article 6 :** Cette décision de délégation annule et remplace, au 15 avril 2019, la décision n°2019-04 pour l'établissement public Roger Prévot de Moisselles et la décision n°546 pour le Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre.

À Nanterre, le 2 mai 2019

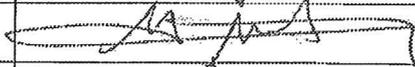
La Directrice,



Luce LEGENDRE

Spécimens de signature :

Mention « pour le Directeur et par délégation »

Prénom et nom	Fonction	Signature
Vincent Jimenez	Directeur adjoint	
Annick Gandar Smanio	directrice des travaux, maintenance, ingénierie et suivi du schéma directeur architectural	
Samir Jamlaoui	Attaché d'administration hospitalière (CASH de Nanterre)	
Vikhy Aroumougam	Faisant fonction adjoint des cadres (Roger Prévot)	

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>